



TOURNOI REGIONNAL DE TENNIS DE TABLE JEUDI 29 MAI 2025

Article 1

Le club de Tennis de Table de l'US Branne Ping-Pong organise le jeudi 29 mai 2025 un tournoi régional homologué au gymnase du collège de Branne (43 rue du fort Bayard – 33420 BRANNE).

Ce tournoi se déroulera sur 16 tables et comptera 7 tableaux.

Article 2

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT titulaires d'une licence compétition (phase 2, saison 2024-2025). Les résultats seront transmis à la FFTT et comptabilisés dans SPID.

Seul le tableau C est ouvert aux licences loisirs et aux non licenciés.

Tous les tableaux sont mixtes. Les fonctions d'arbitres seront assurées par les joueurs.

Le Juge Arbitre du tournoi sera M. Pierre DELETANG (JA3). Il sera le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Le présent règlement prévaut sur tout autre support de communication.

Article 3 : Horaire des tableaux :

Pointage	Horaire	Tableau	Description	Droit d'engagement	Dotations	
					Places 1 à 4	Places 5 à 8
8h30	9h00	A	NC à 699	8 €	Lots	Lots
9h30	10h00	B	NC à 1599	8 €	Lots	Lots
10h30	11h00	C	Non licencié + Loisir	8 €	Lots	Lots
11h30	12h	D	NC à 999	8 €	Lots	Lots
13h	13h30	E	Toutes Catégories	8 €	Lots	Lots
14h	14h30	F	NC à 1299	8 €	Lots	Lots
15h	15h30	G	Doubles < 3200 pts	8 € par équipe	Lots	

Les tableaux simples sont limités à 48 joueurs.

Aucune interruption de jeu n'est prévue, mais une buvette avec vente de grillades, sandwiches, boissons sera à disposition de tous.



US BRANNE Ping-Pong

Article 4

Les joueurs (ses) peuvent s'inscrire au maximum sur deux tableaux plus le double.
En fonction de l'évolution de la compétition, une inscription supplémentaire pourra être acceptée sur place au cas par cas.

Le prix de l'inscription est de :

- **8 euros pour les tableaux simples et 8 € par équipe pour le double**
Réduction à 15 € les 2 tableaux simples.

Article 5 : Formule des tableaux

Tous les tableaux de simples se dérouleront avec des poules de trois ou quatre joueurs, deux qualifiés par poule puis élimination directe.

Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches

Article 6

Chaque joueur devra se présenter pour le pointage 30 minutes avant le début de son tableau. Les joueurs devront, à leur arrivée régler leurs inscriptions et être en mesure de présenter leur licence avec la mention « certificat médical présenté » au Juge Arbitre pour avoir le droit de participer au tournoi.

Article 7

L'appel des joueurs non pointés se fera 30 minutes avant le début des tableaux les concernant. Le scratch sera effectif après 3 appels successifs.

Article 8

Les joueurs devront se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire. Tout comportement antisportif entraînera l'exclusion immédiate du fautif.

Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 3 appels de son nom sera éliminé de son tableau. Le juge arbitre se réserve le droit de refuser tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.

Le joueur gagnant est tenu de ramener la feuille de résultats et la balle à la table d'arbitrage.

Article 9

Les inscriptions se font uniquement via le site internet : usbpingpong.com

Ouverture des inscriptions le 10 avril 2025 et clôture le **27 mai 2025 à 20h.**

Le paiement se fera sur place au choix :

- en espèces ou carte bancaire

Renseignements : Eric (06 11 10 08 65) ou mail : usbrannepingpong@gmail.com



US BRANNE Ping-Pong

Article 10

Nous acceptons les inscriptions le jour même, 30 minutes au moins avant le début du tableau concerné. Les tirages au sort auront lieu sur place avant le début de chaque tableau

Article 11

L'US Branne Ping-Pong décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques, ainsi que les vols, pertes, etc.. dont pourraient être victimes les joueurs.

Article 12

Les dotations seront attribuées jusqu'aux quarts de finalistes (1/2 finalistes pour le tableau double). Elles seront composées de bouteilles de vins de l'Entre-Deux-Mers pour une valeur de 1000 € et d'articles de sport et divers lots pour une valeur de 1500 €, soit au total une dotation de 2500 €.

Article 13

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription seront utilisées par l'US Branne Ping-Pong pour l'inscription des joueurs et la communication liée au tournoi. Ces données seront conservées maximum 18 mois.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un mail à usbrannepingpong@gmail.com.

Article 14

Dans le cadre du tournoi, l'US Branne Ping-Pong, exploitera et diffusera les images et vidéos de la compétition auprès de ses différents publics, sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de dix ans, intégralement ou par extraits.

Tout joueur ne souhaitant pas l'exploitation des images le concernant, pourra adresser un mail avant le début de la compétition à usbrannepingpong@gmail.com.